

Mesures de sécurité

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Mesures de sécurité : à appliquer en temps de paix à l'exécution des tirs aux armes portatives, aux armes lourdes d'infanterie, aux arles de bord des engins blindés et véhicules de combat ainsi qu'aux tirs de missiles antichars : approuvé le 2 juillet 1979, sous le n° 5224/DEF/EMAT/INS/FG/66 / Ministère de la Défense ; État-major de l'Armée de Terre ; Bureau Instruction

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : atelier d'impr. de l'armée, 1979

Description matérielle : 2 vol. (203 p., 40 p.) : ill. ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. France Sécurité militaire. -- Règlements -- Règlements